



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 12825

Numéro SIREN : 789 821 535

Nom ou dénomination : UNITI

Ce dépôt a été enregistré le 07/09/2015 sous le numéro de dépôt 83198



1508327501

DATE DEPOT : 2015-09-07

NUMERO DE DEPOT : 2015R083198

N° GESTION : 2015B12825

N° SIREN : 789821535

DENOMINATION : UNITI

ADRESSE : 28 avenue de Friedland 75008 Paris

DATE D'ACTE : 2015/08/05

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

NATURE D'ACTE : NOMINATION DE MEMBRE DU DIRECTOIRE  
NOMINATION DE DIRECTEUR GENERAL

15B12825

PN 05/08/15 OT-CG

**UNITI**  
**Société anonyme à Directoire et**  
**Conseil de surveillance**  
**au capital de 1 000 000 euros**  
**Siège social : 28 avenue de Friedland**  
**75008 PARIS**  
**RCS Paris 789.821.535**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**  
**DU 5 AOUT 2015**

L'an DEUX MILLE QUINZE,  
Le 5 Août  
A 15 h 00

Les membres du Conseil de surveillance de la société UNITI se sont réunis en Conseil, 28 avenue de Friedland 75008 PARIS, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Monsieur Georges BESSON
- Monsieur Hervé GEVAUDAN

Monsieur Louis THANNBERGER est absent et excusé.

Plus de la moitié de ses membres étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Stéphane ORIA, Président du Directoire, et Monsieur Christophe CHEVALLIER, membre du Directoire assistent à la séance.

Monsieur Hervé GEVAUDAN préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil de surveillance.

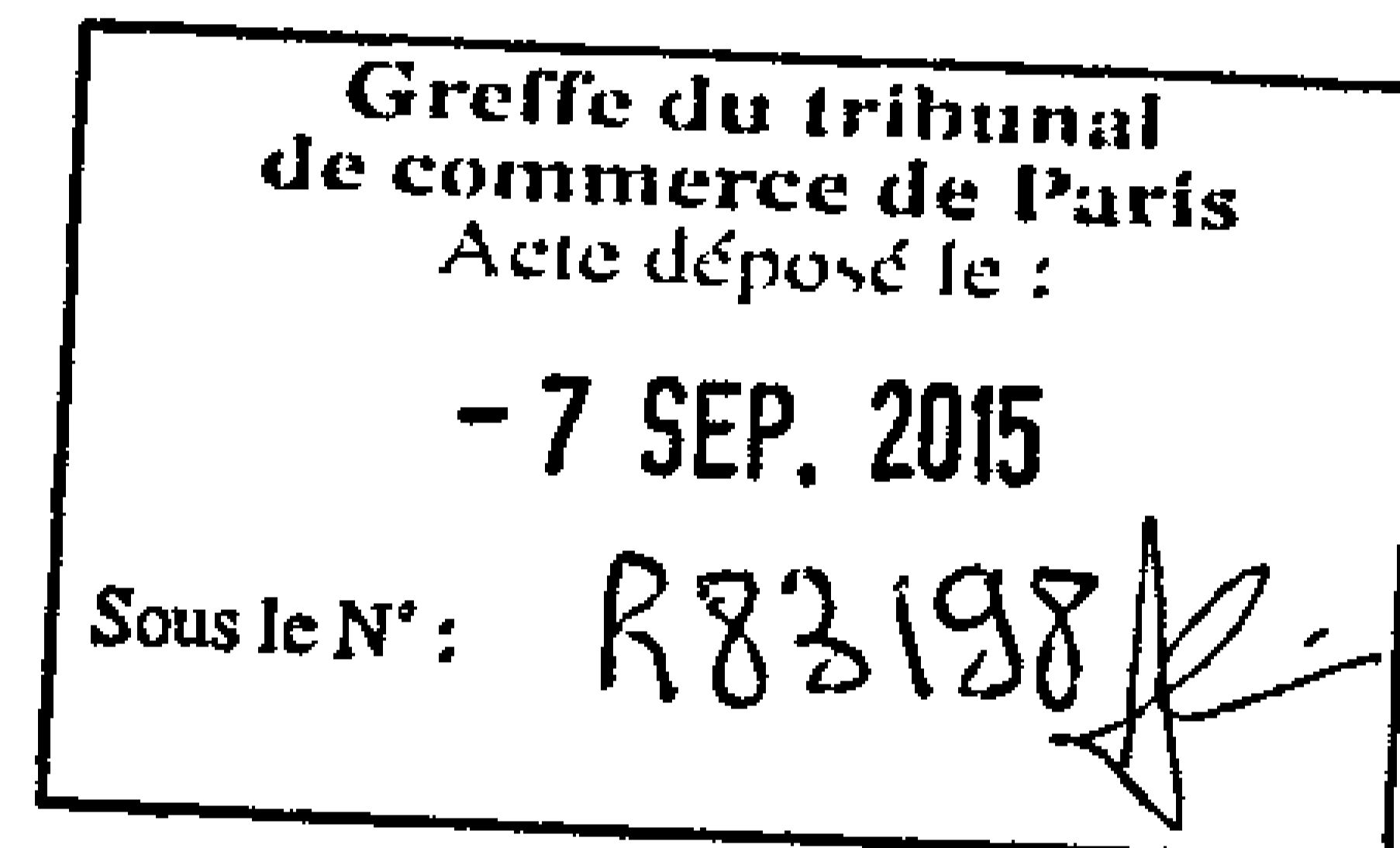
Monsieur Georges BESSON assume les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un membre du Directoire,
- Nomination d'un Directeur général,
- Rémunération du Directeur général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président expose au Conseil que, de par le développement de la société, il est nécessaire de procéder à la nomination d'un nouveau membre du directoire.



BA H7

Il propose la candidature de Monsieur Bruno LECOQ aux fonctions de membre du Directoire, puis il offre la parole aux membres du Conseil.

#### NOMINATION D'UN MEMBRE DU DIRECTOIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil de surveillance nomme, à l'unanimité, Monsieur Bruno LECOQ, demeurant 106 Rue du Château, 92.100 BOULOGNE, en qualité de membre du Directoire, pour le temps restant à courir jusqu'au renouvellement du Directoire, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Monsieur Bruno LECOQ a déclaré par avance qu'il acceptait les fonctions qui viendraient à lui être confiées, qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

#### NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

Le Président expose au Conseil qu'il conviendrait de donner à un membre du Directoire le titre de Directeur général et le pouvoir de représentation de la Société vis-à-vis des tiers, que détient seul actuellement le Président du Directoire.

Il propose la candidature de Monsieur Bruno LECOQ aux fonctions de Directeur général, puis il offre la parole aux membres du Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil de surveillance décide, à l'unanimité, de conférer le titre de Directeur général à Monsieur Bruno LECOQ, avec le même pouvoir de représentation de la Société vis-à-vis des tiers et pour la même durée que le Président du Directoire.

Monsieur Bruno LECOQ a déclaré par avance accepter les fonctions qui viendraient à lui être confiées.

#### REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL

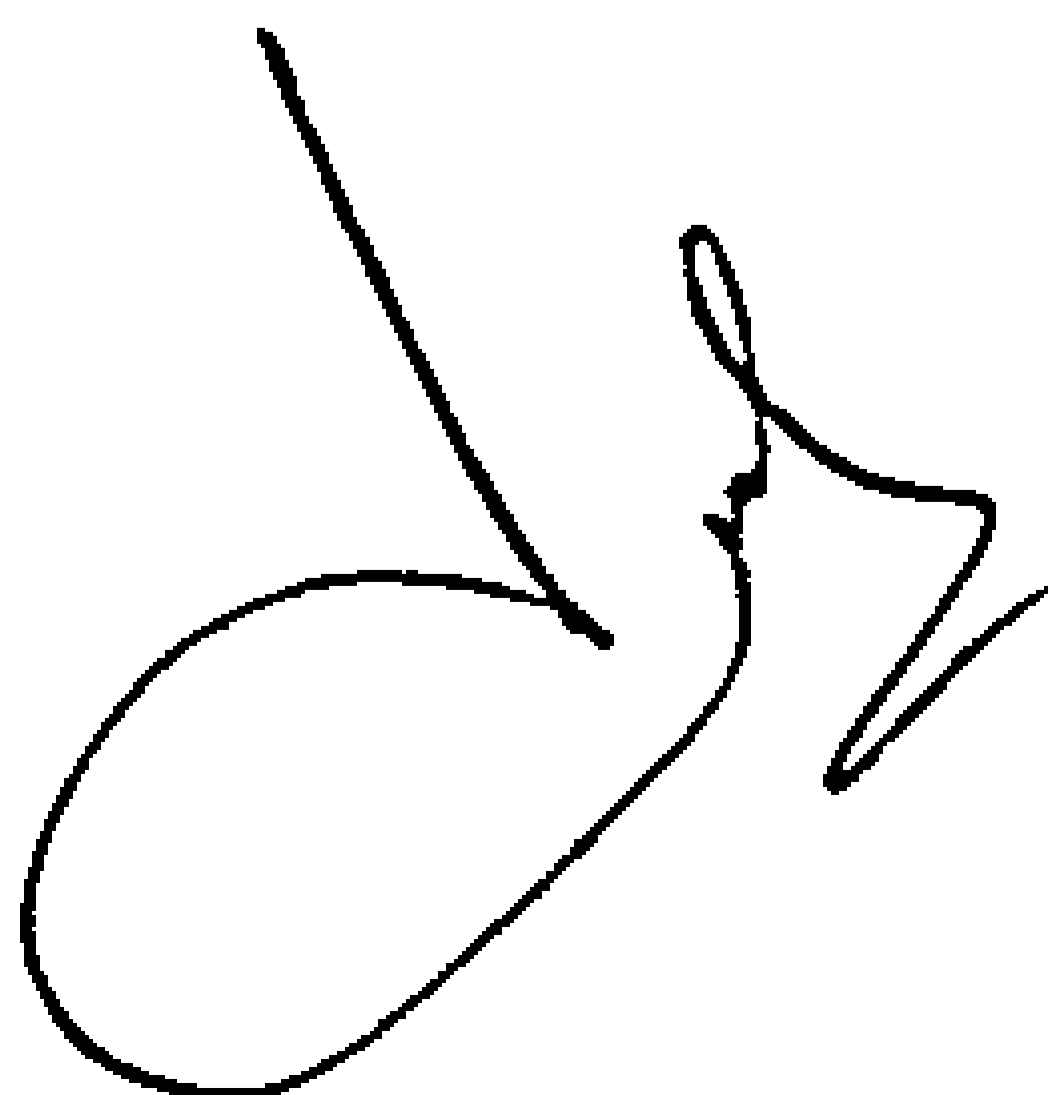
Le Directeur Général percevra, pour l'exercice de son mandat social, une rémunération dont le montant sera fixé ultérieurement et à laquelle s'ajoutera le remboursement de ses frais.

Le Conseil délègue tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes en vue d'accomplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

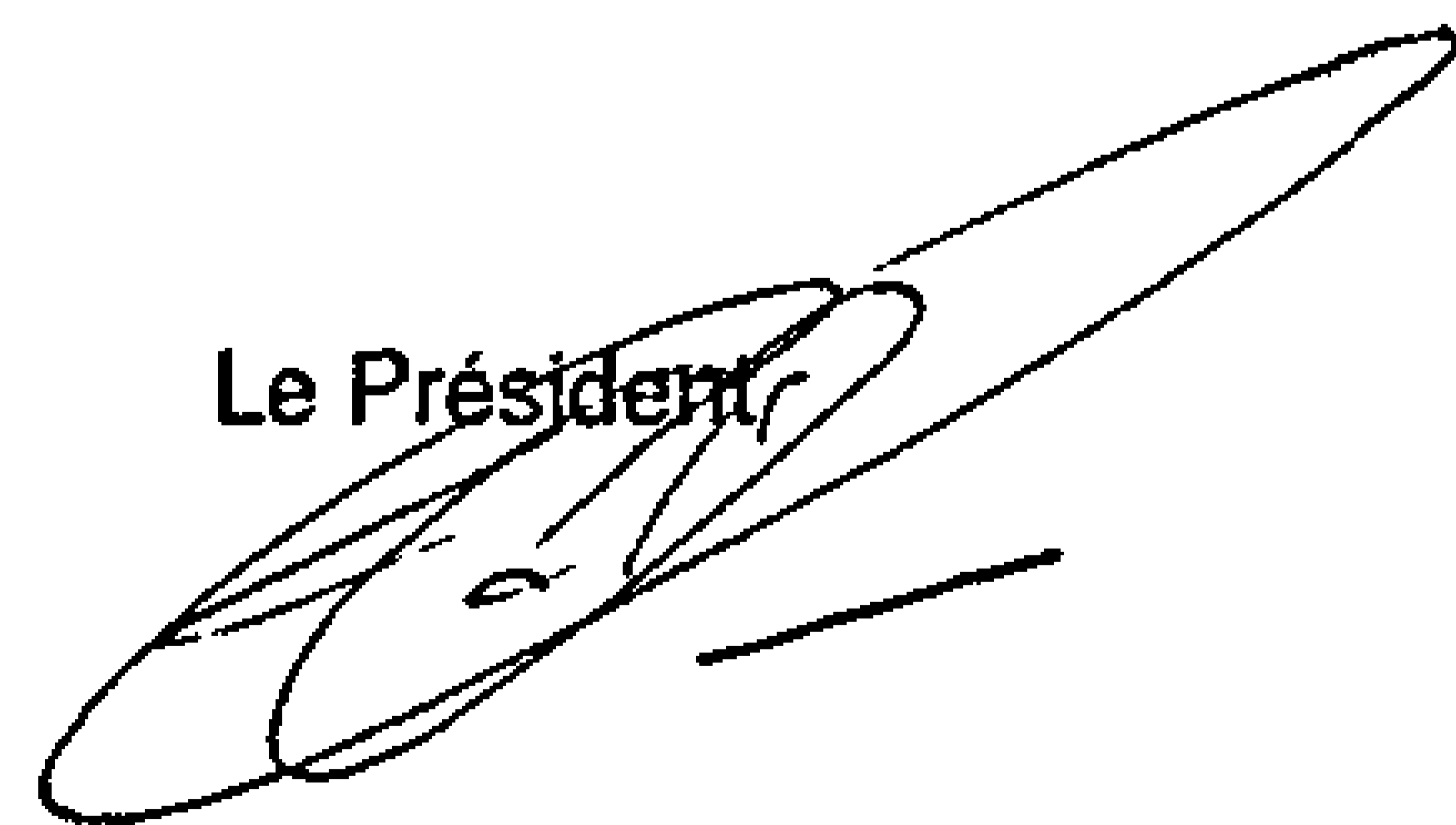
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du Conseil de surveillance au moins.

Un membre du  
Conseil de surveillance



Le Président



Monsieur Bruno LECOQ  
106 Rue du Château  
92 100 BOULOGNE

UNITI  
Monsieur Hervé GEVAUDAN  
28 Avenue de FRIEDLAND  
75 008 PARIS

Boulogne, le 4 août 2015

**Objet :** Acceptation des fonctions de membre du Directoire  
Acceptation des fonctions de Directeur Général

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que j'accepte d'assurer les fonctions de membre du Directoire de la société UNITI, et de Directeur Général de cette même société, que vous envisagez de me confier lors de la Réunion du Conseil de Surveillance du 5 août prochain.

Vous remerciant par avance de bien vouloir prendre acte de cette acceptation,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Bruno LECOQ

"Bon pour acceptation des fonctions de membre du Directoire et de Directeur Général".

